

"Le problème sarrois est-il résolu?" dans Reconstruction (décembre 1954)

Légende: En décembre 1954, le mensuel français Reconstruction réfléchit sur les origines du problème sarrois et s'interroge sur la portée des accords de Paris du 23 octobre 1954 conclus entre la République fédérale d'Allemagne (RFA) et la France.

Source: Cahiers des groupes Reconstruction. Décembre 1954, n° 15: 9e année. Paris.

Copyright: (c) Reconstruction

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_probleme_sarrois_est_il_resolu_"_dans_reconstruction_decembre_1954-fr-197e694e-ff1b-4ddd-9a32-3d4943eac9ec.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

Le problème sarrois est-il résolu ?

La question sarroise n'est pas de celle qui empêchent les Français de dormir. Peut-être se sont-ils lassés de toutes ces années de discussions stériles entre Bonn et Paris. Peut-être aussi l'unanimité des partis politiques sur cette question leur a-t-elle fait croire qu'elle ne présentait aucune espèce d'importance. En fait, entre tous les motifs de protestation, de haine ou de mépris qui, depuis 1945, ont dressé contre la France les Allemands de bonne et de mauvaise foi, la Sarre est le plus grave et sans doute le plus justifié. Il n'est pas possible de discuter avec un socialiste allemand sans qu'il évoque le problème. Et cela seul doit nous donner à réfléchir.

Qu'est-ce que la Sarre?

Le triangle sarrois, coïncé entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg, représente en superficie l'équivalent d'un petit département : 2.325 kilomètres carrés depuis les dernières rectifications de frontières. Mais sa population est extrêmement dense : plus de 800.000 habitants, soit 355 au kilomètre carré (département du Nord : 350 habitants au kilomètre carré). Rattaché à la France sous la Révolution et l'Empire, le territoire est devenu prussien en 1815 ; en 1919, le traité de Versailles le plaça sous l'administration de la S.D.N. ; en 1935, à la suite d'une campagne électorale savamment organisée par Hitler, un plébiscite décidait, à une très forte majorité, le retour à l'Allemagne. Les nationalistes français ont souvent tiré argument de cette formidable propagande nazie, et de l'indifférence des autorités françaises de l'époque, pour soutenir que le plébiscite n'avait aucune valeur. Ils n'oublient qu'une donnée, pourtant fondamentale, de la question : c'est que, sans aucun doute possible, les Sarrois sont Allemands de langue et de civilisation et qu'un grand nombre d'entre eux sont même Allemands d'origine : pendant tout le XIXe siècle, la Prusse a systématiquement implanté dans le territoire des fonctionnaires, des techniciens et des ouvriers, et aujourd'hui encore on estime que 50 % de la population de Sarrebrück est d'origine prussienne. *Deutsch ist die Saar* : c'est un slogan des associations patriotiques allemandes, mais c'est exact.

La France ne se serait sans doute jamais intéressée à la Sarre, si celle-ci ne constituait un des grands centres de l'industrie lourde d'Europe occidentale. Bassin charbonnier d'abord, qui continue celui de Lorraine : en 1936, la production sarroise de houille représentait 7 % de la production allemande, 25 % de la production française ; de plus, cette houille est, au prix de certaines difficultés techniques, cokéfiabla. Sur le charbon, et à proximité du minerai lorrain, se sont édifiés les hauts-fourneaux et les aciéries : avant la guerre, 14 % de la production allemande de fonte et d'acier, 35 % de la production française. Des maîtres de forges comme Stumm et Roehling figuraient parmi les plus puissants d'Europe (1). D'importantes industries de transformation (mécanique, verrerie et céramique notamment) venaient compléter le tableau. Par contre, le Territoire ne pouvait se nourrir de son propre sol que trois ou quatre mois par an, et devait importer le reste de son ravitaillement, soit de France, soit d'Allemagne.

Charbon, minerai de fer et produits agricoles ont ainsi, de tout temps, circulé entre la Sarre et la France du nord-est. Inversement, l'économie sarroise, après 1935, a durement souffert de la concurrence de la Ruhr, mieux équipée et située plus près de ses fournisseurs de minerai.

« La Sarre, avouait en 1938 un journal économique de Sarrebrück, a participé au relèvement économique allemand, mais pas dans la mesure qui aurait été nécessaire pour lui permettre de garder son rang parmi les régions économiques de l'Allemagne ». Voilà le problème essentiel, considéré du point de vue sarrois : politiquement, la Sarre est allemande ; économiquement, elle est solidaire de la Lorraine.

La politique française depuis la guerre

En juillet 1945, les troupes françaises relayaient les Américains dans la Sarre. Celle-ci était bientôt détachée de la zone d'occupation proprement dite ; en janvier 1946, les mines passaient sous administration française ; en décembre, une barrière douanière était entre la Sarre et l'Allemagne ; enfin, en octobre et novembre 1947, les Sarrois se donnaient une assemblée représentative, une constitution et acceptaient l'union monétaire et économique avec la France.

Pour comprendre la politique française, et pourquoi elle a sans cesse été approuvée par une large majorité de

la population sarroise, il faut se rappeler :

— d'une part, que la reconstruction de l'économie française ne pouvait se faire sans l'appoint du charbon et de l'acier allemands, et plus particulièrement sarrois ;

— d'autre part, que l'industrie sarroise, détruite à 60 % (2), ne pouvait trouver que des avantages à bénéficier d'un statut spécial, et à ne plus jouer le rôle de Cendrillon dans une économie allemande elle-même en plein chaos.

Et, de fait, l'économie sarroise a retrouvé sa pleine activité bien avant celle de l'Allemagne : la production charbonnière, tombée à 1.100 tonnes par jour au lendemain de la guerre, remontait à 30.000 tonnes par jour en 1947 ; elle est aujourd'hui de 17 millions de tonnes par an. L'industrie de transformation, assurée de débouchés permanents en France, s'est considérablement développée. Enfin, ce qui n'est pas négligeable, le ravitaillement du Territoire s'est amélioré bien plus rapidement que celui des provinces allemandes voisines. Aujourd'hui encore, l'ouvrier sarrois ignore à peu près le chômage et bénéficie d'avantages sociaux inconnus en Allemagne. Tout le monde accuse les Sarrois d'avoir, en 1947 et encore en 1952, « voté pour le beurre » : qui oserait, de bonne foi, leur jeter la pierre ? Toujours est-il que, sur le plan matériel, la politique française a réussi (3).

Des reproches fondés

Elle n'est pourtant pas inattaquable. Seuls des Allemands de mauvaise foi, ou emportés par la polémique, peuvent reprocher à la France d'avoir utilisé les ressources de l'industrie sarroise pour sa reconstruction. Mais entre l'« utilisation » et la « mainmise », il y a un grand pas, qui a été vite franchi. Théoriquement, l'Etat sarrois reste, comme héritier de l'Etat prussien, propriétaire des mines. Mais la France s'est chargée dès 1946 de créer leur gestion ; et la convention franco-sarroise de mars 1950 lui assurait encore les mêmes pouvoirs pour cinquante ans. Autrement dit, seuls des administrateurs et des ingénieurs français pouvaient être nommés à la tête des mines sarroises. A plusieurs reprises, les syndicats ouvriers de la Sarre se sont élevés contre cette curieuse conception de la collaboration franco-sarroise, qui interdisait pratiquement aux habitants du Territoire d'exercer des fonctions supérieures à celles de chef-porion. De même, les Sarrois mènent grand bruit, non sans raison, contre l'exploitation des gisements du Warndt, situés en Sarre, à partir des sièges miniers des Houillères de Lorraine ; comme par hasard, il s'agit des gisements les plus riches et les plus facilement exploitables de la région : « Le Monde » du 18 mars 1953 estimait que si la France renonçait à ce privilège, le prix du charbon lorrain augmenterait d'un seul coup de 500 francs par tonne.

Mêmes abus dans le secteur privé, notamment la sidérurgie : les maîtres de forges français ont habilement, trop habilement, profité du statut « provisoire » de la Sarre, et des besoins financiers de son industrie, pour s'assurer à bon compte d'importantes participations. Et dans la politique des différents gouvernements français, il faut reconnaître l'influence souvent prépondérante de ce groupe d'intérêts ; n'oublions pas que le premier président du Conseil qui ait songé à exiger le règlement du problème sarrois comme « préalable » à la C.E.D. fut M. René Mayer.

Plus discutable encore est le statut politique du Territoire. Certes, il n'a jamais été question, officiellement du moins, de rattacher la Sarre au Territoire français. Il est certain d'autre part que les élections de 1947 et 1952 ont dégagé une forte majorité en faveur de la politique du président du Conseil sarrois, Johannes Hoffmann. Mais il est nettement abusif de présenter ce dernier comme le valeureux champion de la démocratie : depuis 1950, sous prétexte de défense de la Constitution, les partis favorables au retour à l'Allemagne sont interdits. On a ainsi, bien maladroitement et sans doute bien inutilement, suscité la création d'un mouvement clandestin, envenimé les polémiques, distribué à bon compte l'auréole du martyr à quelques agitateurs, et jeté la suspicion sur tous ceux qui ne jugeaient pas que tout allait pour le mieux dans la meilleure des Sarres possibles.

Les discussions franco-allemandes

Entre temps, s'était manifesté un nouveau partenaire, un peu oublié jusque-là : l'Allemagne, redevenue

grande puissance. Dès 1950, le chancelier Adenauer proteste contre les conventions franco-sarroises ; le S.P.D., plus violent encore, ne cesse de proclamer que la Sarre est partie intégrante du Territoire allemand, et de dénoncer Hoffmann comme un dictateur fantoche dont les Français tirent les ficelles ; le « Ministère pour les questions de l'ensemble de l'Allemagne », animé à Bonn par Kaiser, subventionne un journal clandestin, la Deutsche Saarzeitung, qui n'hésite pas à s'en prendre au chancelier lui-même, lorsqu'il paraît trop conciliant. La France aura toutes les peines du monde à faire admettre la Sarre comme membre de la Communauté charbon-acier et de l'Assemblée européenne de Strasbourg. Et depuis le début de 1952 jusqu'au 23 octobre 1954, se poursuivent d'interminables et vaines négociations entre Bonn et Paris.

En vain les Allemands s'efforcent-ils de faire appel aux Sarrois eux-mêmes, en leur demandant de s'abstenir aux élections de novembre 1952 : 24 % de bulletins blancs ou nuls, y compris les abstentions involontaires, ce n'est guère. Mais le gouvernement sarrois saura fort habilement faire valoir, auprès des Français, la violence de la propagande allemande, pour obtenir en quelque sorte une récompense à la fidélité sarroise : les nouvelles conventions franco-sarroises du 20 mai 1953 confirment l'union économique et monétaire entre les deux pays, mais associent plus étroitement les Sarrois à la gestion de leurs mines. Mais le problème de fond n'a pas pour autant été résolu.

Arguments en présence

Résumons les arguments des deux parties. Du côté français, certains considèrent encore l'autonomie de la Sarre comme une punition infligée à l'Allemagne hitlérienne. En 1953, au cours d'une rencontre parlementaire, un de nos députés déclarait sans sourciller à ses « collègues » allemands : « Sous l'occupation, vous nous avez pris notre portefeuille. Il faut nous le rendre en nous laissant la Sarre ». Argument digne de Bismarck, auquel les Allemands n'ont pas de peine à répondre en invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et en nous proposant une indemnité forfaitaire à titre de réparation : en quelque sorte, la rançon de la Sarre prisonnière.

Mais la plupart des arguments français s'appuient sur des considérations strictement économiques (4). Sarre et Lorraine sont géographiquement inséparables ; l'industrie de transformation sarroise serait ruinée par le retour à l'Allemagne, et ce serait un piètre cadeau à faire aux ouvriers sarrois que de les réduire au chômage pour les réintégrer à la mère-patrie. Enfin, et c'est peut-être là l'argument essentiel, l'équilibre interne de la Communauté charbon-acier serait détruit par le retour à l'Allemagne des mines et de la sidérurgie sarroise : à l'heure actuelle, l'ensemble franco-sarrois représente 34 % de la production du Pool, contre 35 % à l'Allemagne.

Paravent « européen »

En réponse, les Allemands font d'abord valoir un argument d'ordre diplomatique : « Si nous acceptons, disent-ils en substance, l'autonomie sarroise, nous ne pourrions plus nous opposer, lors de la discussion du traité de paix, à l'annexion par la Pologne et l'U.R.S.S. de nos provinces de l'Est ». Ensuite, pour répondre aux inquiétudes économiques de la France, ils lancent au début de 1952, l'idée nouvelle de l'« européisation » de la Sarre : en attendant le traité de paix définitif, le Territoire sera placé sous l'autorité d'une organisation européenne, par exemple l'Assemblée de Strasbourg. Mais jamais on n'aura pu distinguer aussi clairement les équivoques de l'idéologie européenne : les Français acceptaient bien une « européisation » politique, mais non la dissolution de l'Union économique franco-sarroise ; les Allemands répondaient, non sans raison : « Dans ces conditions, votre politique européenne n'est qu'hypocrisie », et pour obtenir un gage de la bonne volonté européenne de la France, demandaient l'européisation de quelques cantons lorrains : exigence évidemment inacceptable pour un pays dont l'unité nationale remonte à plusieurs siècles. La position des Européens français devenait intenable.

Aucune solution n'était possible, par ailleurs, tant que le Parlement français se refusait de voter sur la C.E.D. : l'immobilisme et l'indécision ne constituent pas de bonnes bases de départ pour une négociation. On sentait trop que le gouvernement français utilisait le « préalable » sarrois pour faire traîner les choses en longueur. Il a fallu le rejet de la C.E.D. et la position diplomatique extrêmement forte de M. Mendès-France, pour faire adopter par le chancelier Adenauer, le 23 octobre, un compromis qui reprend les grandes lignes du projet «

européen » du député hollandais van Naters.

La quadrature du cercle

Si, comme il est probable, l'accord du 23 octobre est ratifié par les Parlements de Bonn et de Paris, et approuvé par un référendum du peuple sarrois, la Sarre sera placée sous l'autorité d'un commissaire européen, dans le cadre de la nouvelle « Europe des Sept », l'Union Européenne Occidentale (U.E.O.). L'union économique franco-sarroise sera maintenue ; mais d'une part les Sarrois géreront leurs mines eux-mêmes, et d'autre part on cherchera à « créer entre la République fédérale allemande et la Sarre des relations semblables à celles qui existent entre la France et la Sarre... dans la perspective du développement de la coopération économique franco-allemande et européenne en expansion continue », en prenant soin de ne pas modifier la balance des paiements entre la France et l'Allemagne, ni de mettre en péril l'union économique franco-sarroise : ce qui, dans un langage fort embrouillé, veut dire sans doute : « Développons les échanges et la production en Europe occidentale, et la question sarroise sera résolue d'elle-même ». Enfin, le statut du Territoire ne pourra pas être remis en cause jusqu'à la discussion du traité de paix, c'est-à-dire que les partis pro-allemands, autorisés pendant les trois mois qui précéderont le référendum, seront ensuite interdits si la population leur donne tort.

C'est un grand succès pour M. Mendès-France, que d'avoir ainsi levé l'« hypothèque » sarroise. Dans six mois au maximum, les Sarrois se seront prononcés pour ou contre le nouveau statut. Remarquons d'ailleurs qu'ils n'auront pas (du moins à ce qu'il semble) à choisir entre l'Europe et l'Allemagne, mais entre l'Europe et le statu quo : le résultat semble ainsi acquis d'avance. Mais sur le plan économique, rien ne paraît résolu : l'extraordinaire confusion du texte de l'accord révèle que les diplomates n'ont pas pu résoudre la quadrature du cercle. Ou bien, en effet, les échanges entre la Sarre et l'Allemagne doivent se développer, et dans ce cas l'équilibre de la balance des paiements France-Allemagne et l'union économique France-Sarre courent de graves dangers ; ce que l'accord cherche expressément à éviter. Ou bien ces échanges doivent se maintenir sensiblement au niveau actuel ; et alors on ne pourra pas « créer entre la République fédérale allemande et la Sarre des relations semblables à celles qui existent entre la France et la Sarre ». L'allusion à une « économie européenne en expansion », où l'on retrouve le style de M. Mendès-France, ne permet évidemment pas de trancher le dilemme.

Les incertitudes demeurent

Au delà de ces équivoques, on retrouve par conséquent les incertitudes fondamentales de la politique « européenne » que le gouvernement actuel ne paraît pas avoir éclaircies. Ou bien la coopération économique franco-germano-sarroise doit être poussée au maximum, et l'on retombe dans tous les dangers de l'intégration : en particulier l'insuffisante préparation de l'industrie française (et sarroise), face à l'économie de l'Allemagne de Bonn, qui, elle, ne se contente pas d'espérer l'expansion, mais s'y trouve depuis longtemps déjà. Ou bien l'accord du 23 octobre assure-t-il à la France les avantages de l'actuelle « situation provisoire », moyennant une série de promesses trop vagues pour être tenues strictement. Dans ce cas, Adenauer est bien « joué » ; mais le problème général des rapports franco-allemands reste entier. Craignons que, de façon ou d'autre, la Sarre ne reste à l'actualité dans les années qui viennent.

Pierre AYCOBERRY.

(1) Les aciéries Roehling, à Voelklingen, sont aujourd'hui sous séquestre français, leur propriétaire ayant trop ouvertement commandité les débuts de l'entreprise hitlérienne.

(2) Mines : 30 % ; métallurgie : 25 %.

(3) Sur le plan culturel, la Sarre possède, pour la première fois de son histoire, une Université, dont le corps professoral est composé de Sarrois, de Français et d'Allemands.

(4) Cf. A. CLEMENT, dans le Monde du 19 nov. 1953.